

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article716>



Rapport d'activité académique 2003-2005

[RAA] Précarité

- Technique - Archives - Archivage CAA - C.A.A. 2003-2005 (archives) -



Publication date: mardi 1er février 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Des enjeux importants mais une mobilisation extrêmement difficile.

Ce mandat a vu la suite de la loi Sapin visant à résorber la précarité. De fait, cette loi a permis à un certain nombre de Maîtres auxiliaires de devenir titulaires, mais elle n'a pas empêché la précarité de croître.

En effet, dès la rentrée 2003, le nombre de contractuels a diminué pour laisser place au chômage, à la multiplication des vacances et à une précarisation accrue, puisque les vacataires n'ont droit ni aux congés payés, ni aux congés maladie, ni à la formation. S'ils n'ont pas travaillé auparavant, ils n'ont même pas droit à l'assurance chômage.

Les quelques collègues qui sont restés contractuels ont, dans de nombreux cas, vu leur quotité horaire diminuer.

Face à cette situation le SNES académique a essayé de mobiliser les collègues en réunissant assez régulièrement le collectif Précaires, souvent très restreint : les collègues précaires vivent dans la peur du lendemain, ne se sentent pas membres à part entière de l'Éducation nationale, ne sentent probablement pas beaucoup de solidarité de la part des titulaires. Ils ne sont que peu venus aux manifestations et réunions organisées par le SNES Dijon.

Lorsque la rectrice a pris ses fonctions à l'automne 2003, le collectif Précaires lui a demandé une audience. En l'absence de réponse, le SNES académique fut obligé de relancer de très nombreuses fois la demande, réponse fut enfin donnée : une proposition de rencontre auprès du DRH... le 17 juillet 2004 ! L'offre fut déclinée et la question reposée début octobre 2004 à la rectrice qui avait laissé entendre que la précarité concernait bien le domaine du DRH...

Les médias, en revanche, ont toujours été très attentifs à nos réunions et manifestations, que ce soit la télévision, la presse écrite ou la radio.



Nous avons toujours essayé d'apporter à chacun la meilleure réponse possible au cas par cas, interpellant ou interrogeant les services rectoraux à chaque fois que nécessaire.

La diffusion de l'information auprès de nos collègues est une part importante du secteur Non-Titulaires, d'autant plus que l'administration fait preuve d'une certaine opacité vis-à-vis d'eux. Par exemple, nous avons appris très récemment qu'une note interne émanant du Ministère demandait aux rectorats de compter pour un an les vacances qui se seraient étalées tout au long de l'année, même si le collègue ne fait que quelques heures par semaine : cela, dans l'optique du calcul de l'ancienneté pour l'inscription aux concours internes.

Bien entendu, ni les intéressés, ni les organisations syndicales n'ont été mis au courant avant la clôture des inscriptions.

Outre les réunions du collectif, un stage syndical s'est tenu, suite à une demande formulée par des collègues précaires, mais aussi par des titulaires réunis lors d'un collectif précarité. La FCPE fut invitée à ce stage sur la problématique du remplacement qui eut lieu en décembre 2004, juste après les déclarations du ministre sur l'auto-remplacement.

La mobilisation des Non-Titulaires n'a pas été à la hauteur de ce qu'exige la situation. Les demandes répétées du SNES, demandes exprimées également en intersyndicale, en faveur de la création d'un groupe de travail avec les

organisations syndicale représentatives, concernant la gestion des Non-Titulaires autres que les Maîtres Auxiliaires, n'a toujours pas abouti.

Seule l'action collective permettra de faire imposer des avancées pour nos collègues. C'est pourquoi des contacts intersyndicaux ont lieu actuellement afin d'essayer de mobiliser le plus largement possible nos collègues autour de la précarité : les projets de réforme dans la Fonction publique, liés à la directive européenne visant à limiter l'emploi précaire par la création de CDI, ainsi que la fin de la loi Sapin, de laquelle ont été exclus de nombreux collègues recrutés après juillet 2000, ne laissent rien présager de bon pour l'avenir.



Syndicat national des enseignants de Second degré

PS:

– Le secteur académique Non Titulaires est joignable à l'adresse électronique ma@dijon.snes.edu.